

# Consultation publique

## Modification au plan d'urbanisme Règlement P-02-248

### Modification d'une aire d'affectation à l'est de la rue Dorion entre le boulevard René-Lévesque et l'arrière des lots bordant le côté nord de la rue Falardeau Arrondissement de Ville-Marie

Le règlement P-02-248 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-Sud (CO 92 03386) » a été adopté par le conseil le 16 décembre 2002.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

Le projet de règlement P-02-248 modifie le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Ville-Marie en agrandissant l'aire d'affectation « habitation » du côté est de la rue Dorion entre le boulevard René-Lévesque et l'arrière des lots bordant le côté nord de la rue Falardeau, en remplacement de l'aire « Industrie légère ».

Le secteur visé, qui fait actuellement partie de la Cité des Ondes, est appelé à subir des modifications où l'habitation occuperait une partie importante. Cette demande de modification permettrait la réévaluation des usages privilégiant l'habitation à proximité de la rue De Lorimier, dont notamment le réaménagement en logements de bureaux situés au rez-de-chaussée du 1955, boulevard René-Lévesque Est.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage « Habitation » proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, puisque l'emplacement visé est situé dans un secteur dont l'affectation est « Industrie légère ».

#### **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ à l'arrondissement de Ville-Marie, 888, boulevard de Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue St-Antoine Est, bureau 200 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

**Le mercredi 22 janvier 2003**  
19 h  
Centre Saint-Pierre-Apôtre  
1212, rue Panet, salle 304  
(métro Beaudry)

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : M. Luc Doray (514) 872-3568 (OCPM).

Montréal, le 4 janvier 2003

M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc  
Greffière de la ville